

## **COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 29 JANVIER 2015** **DÉCLARATION LIMINAIRE CFDT**

### **AGENDA SOCIAL**

L'administration nous propose la mise en place de groupes de travail pour 2015. Pour la CFDT certains dossiers sont prioritaires. Ils concernent notamment.

- Un plan de requalification des agents de la catégorie C vers la catégorie B
- Une négociation de nouveaux droits pour les contractuels : avancements, rémunération, mobilités...
- Un examen de la situation des contractuels de l'enseignement supérieur qui ont très peu bénéficié du plan de dé précarisation.
- L'ouverture du chantier « télétravail »
- La déclinaison au MAAF du protocole DGAFP sur les risques psychosociaux

Tous ces points font partie des revendications prioritaires de la CFDT. Elle mettra toute son énergie pour faire en sorte que ces annonces se transforment en mesures concrètes pour les agents dès 2015.

**S'agissant des agents de catégorie C**, la CFDT attend une réelle requalification, mais aussi la poursuite de la revalorisation des primes via la mise en place de la RIFSEEP.

**S'agissant des contractuels**, la CFDT s'étonne qu'un groupe spécifique soit dédié à la rémunération des vétérinaires contractuels. Ce sujet doit s'inscrire au sein des réflexions sur l'amélioration des conditions d'emploi des contractuels (BOP 206, BOP 215) partie du groupe.

**Pour le télétravail**, la CFDT revendique une mise en place rapide, a minima à titre expérimental dans un service. Les outils sont là. La CFDT estime qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le groupe de travail fonction publique pour engager la réflexion.

En revanche, la CFDT s'étonne qu'il n'y ait pas de groupe de travail sur **l'harmonisation des règlements intérieurs** au MAAF. Nous demandons que ce dossier fasse partie de l'agenda social. Il se pose avec une acuité particulière notamment dans la perspective de la fusion des régions.

De la même façon, elle déplore qu'il n'y ait pas un groupe de travail sur les **parcours professionnels et seconde carrière des enseignants**.

« *Le dialogue social est un état d'esprit* » Stéphane LE FOLL 19 janvier 2015

## RÉFORME TERRITORIALE

La CFDT demande que des informations régulières soient communiquées aux agents. Sur ce dossier anxiogène, **le silence est source d'inquiétude.**

En terme de mobilité, pouvez-vous confirmer qu'il n'y aura pas de mobilités forcées ?

Qu'en est-il de la consultation des territoires placée sous la responsabilité des préfets ?

## RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

La CFDT déplore que cette réorganisation soit présentée en CTM avant d'être présentée en CTAC.

**SPAgri-CFDT** : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – [cfdt@agriculture.gouv.fr](mailto:cfdt@agriculture.gouv.fr)

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>